SECTION DU CALVADOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3ème étage – Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 23 octobre 2018

TRESORERIE DU CHU A DELIVRANDE

C'EST OFFICIEL !

Nous avons appris que le directeur de l'hôpital avait enfin donné sa réponse à notre directeur. Les locaux de l'actuelle trésorerie seront bien repris par l'hôpital et par conséquent, après une valse hésitation, la trésorerie du CHU emménagera bien à Délivrande.

Des travaux vont donc être entrepris à Délivrande pour installer les collègues de la Trésorerie au RDC. L'accueil du centre et la caisse vont être réaménagés pour gérer au mieux les flux.

Afin d'éviter une opération de désamiantage de grande ampleur, la nature des travaux a été reconsidérée à la baisse. Ainsi, les cloisons ne seront pas retirées pour l'aménagement des bureaux afin de ne pas toucher aux sols.

Les représentants FO-DGFiP seront particulièrement attentifs à ce que les agents soient cependant logés ou relogés dans les meilleurs conditions et qu'il soit répondu favorablement à toutes leurs attentes concernant l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions.

Les représentants FO-DGFiP sont à votre disposition pour faire remonter vos demandes.

FO-DGFiP14 considère malgré tout que ce transfert ne répond pas à notre mission de service public, puisqu'elle va éloigner l'usager et l'ordonnateur de la Trésorerie. Contrairement, à ce qu'avait déclaré notre précédent directeur, il n'y a pas plus de place à Délivrande pour se garer, tant pour les agents que pour les usagers et nous ne parlerons même pas des perturbations liées aux travaux du tramway qui vont empoisonner la vie des usagers et des agents pour de nombreux mois encore.

Cette décision n'est pas une bonne décision, encore moins pendant cette période.

Les attaques incessantes contre les comptables publics si elles conduisaient à leur disparition, finiraient de nous donner raison.

FORCE OUVRIERE est opposé fermement à toute tentative pour créer des agences comptables et rappelle son attachement indéfectible aux grands principes de comptabilité publique régis par le décret GBCP du 7 novembre 2012 que sont la séparation ordonnateur/comptable, la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et l'obligation de dépôt de fonds auprès d'un comptable public.

Je vote
TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

FO DGFiP

NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE